

*Le Conseil national électoral de
l'Équateur évoque le 20 août
pour la tenue des élections
générales*



La Havane, 19 mai, (RHC)- La présidente du Conseil national électoral (CNE) de l'Équateur, Diana Atamaint, a évoqué ce jeudi le 20 août, comme la date probable pour la tenue d'élections générales anticipées en raison de la mort croisée décrétée par le président Guillermo Lasso.

La présidente du CNE a indiqué que le délai de 90 jours pour voter, selon la loi, est fixé au 22 août, mais comme il tombe un mardi, il faudrait avancer le rendez-vous aux urnes au dimanche précédent, date à laquelle le premier tour aurait lieu.

Dans des déclarations à la chaîne Teleamazonas, Diana Atamaint a indiqué que le second tour, si nécessaire, aurait lieu le 15 octobre.

Elle a tout de même précisé que ces deux dates n'étaient pas encore officielles.

Avec ce calendrier préliminaire, l'Equateur aura un nouveau président et une nouvelle Assemblée nationale en novembre.

L'annonce d'Atamaint intervient après que le président Lasso a annoncé mercredi l'activation de la mort croisée, un mécanisme prévu par la Constitution qui prévoit la dissolution Congrès monocaméral et l'anticipation des élections législatives et présidentielles.

La décision du président est intervenue un jour seulement après le début du procès en destitution intenté contre lui pour détournement de fonds.

Cette décision, que certains qualifient d'illégale, suscite des interrogations car elle doit être justifiée par l'un des motifs prévus par la loi : si l'Assemblée nationale s'arroge des fonctions, si le Parlement fait obstacle au plan de développement national, ou en raison d'une crise politique grave et de troubles internes.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/323113-le-conseil-national-electoral-de-lequateur-evoque-le-20-aout-pour-la-tenue-des-elections-generales>



Radio Habana Cuba